

Prêt d'honneur création, reprise, croissance

INITIATIVE TERRES D'AZUR

Présentation du dispositif

En soutien à la création, à la reprise et au développement d'entreprises, Initiative Terres d'Azur met à disposition un prêt d'honneur à destination des porteurs de projets de création, reprise ou croissance d'entreprise.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création, de développement et de reprise d'entreprise.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Les secteurs d'activité exclus sont les services d'intermédiation financière et immobilière.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur à taux 0 % est sans garantie, accordé à titre personnel avec des montants différents selon le projet :

- prêt d'honneur Création / Reprise entre 7 000 et 15 000 €,
- prêt d'honneur Croissance jusqu'à 30 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire auprès d'Initiative Terres d'Azur.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Repreneur

Organisme

INITIATIVE TERRES D'AZUR

- 57, avenue Pierre Sémard
06130 GRASSE
Téléphone : 04 92 42 34 00
Télécopie : 04 92 42 34 01
E-mail : contact@initiative-terres-dazur.com